

**DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLÉANS**

Délibération n° 2023-086 CR du 5 décembre 2023

[Délibération] Création d'un laboratoire en santé

Vu l'article L712-6-1 du code de l'Éducation

Vu les statuts de l'université d'Orléans

Vu la délibération de la Commission Recherche plénière du 05/12/2023

Exposé de l'avis :

La Commission Recherche approuve à l'unanimité la création, à partir du 1^{er} janvier 2024, du **Laboratoire Interdisciplinaire pour l'Innovation et la Recherche en Santé d'Orléans (LI²RSO)** qui sera composé de 4 équipes de recherche :

- **InTherNa** : Thérapies Innovantes et Nanomédecine (Innovative Therapies & Nanomedicine) dirigée par le Pr Chantal PICHON, Professeure de l'Université d'Orléans, Biologie Moléculaire et Cellulaire-Biochimie.

Domaine scientifique principal : Thérapie par des acides nucléiques médicaments, Immunothérapie, Ciliopathies et Neurosciences et troubles du système nerveux

- **IPIC** : Infections Persistantes et Inflammation Chronique (Persistent Infections and Chronic Inflammation) dirigée par le Pr Etienne CARBONNELLE, PU-PH Bactériologie, UO-CHUO.

Domaine scientifique principal : Microbiologie, Bactériologie, Virologie et Inflammation

- **B-CLINE** : Cerveau - Neuroplasticité clinique et expérimentale (Brain - Clinical & Experimental Neuroplasticity) dirigée par le Dr Canan OZSANCAK, PH Neurologie (MD, PhD), CHUO.

Domaine scientifique principal : Neuroplasticité cérébrale au cours : du développement normal et pathologique ; de l'adaptation lésionnelle et post-lésionnelle ; du vieillissement normal et pathologique.

- **MÉDÉE** : Modélisation et Évaluation de Données massives, en Épidémiologie, et en Économie de la santé dirigée par le Pr Guillaume BERAUD, PU-PH en maladie infectieuses, UO-CHUO

Domaine scientifique principal : Modélisation mathématique, économie de la santé, épidémiologie, science des données, intelligence artificielle.

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	39

Quorum :	20
Membres présents :	19
Membres représentés :	7
Total :	26

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 23/08/2024

La Présidente du Conseil Académique



Caroline ANDREAZZA

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.